

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121011-2012_B360-DE
Date de télétransmission : 29/10/2012
Date de réception préfecture : 29/10/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B360

OBJET : Agriculture et forêt - Approbation d'une nouvelle convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise en place de deux opérations

Le 11 octobre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 octobre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Étaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à BOYER Michel - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air

Monsieur Christian BURLE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 11 OCTOBRE 2012

Rapporteur : Christian BURLE

Thématique : Agriculture et forêt

Objet : Approbation d'une nouvelle convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône pour la mise en place de deux opérations

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône se sont engagées pour l'année 2012 dans un programme d'actions spécifiques à mener en commun via une convention d'objectifs.

Une première convention a défini les actions à mener sur la Halle de producteurs Terres de Provence, à Plan de Campagne (cf. délibération n°2012_B132 du Bureau communautaire du 5 avril 2012).

La convention, objet du présent rapport, propose deux autres opérations complémentaires :

>Organisation et mise en cohérence des événements agricoles sur le Pays d'Aix : marché des 13 desserts et ferme de Noël.

>Gestion des risques : appui à la filière « amandes ».

La Charte agricole du Pays d'Aix, approuvée par délibération n°2004-A326 du 17 décembre 2004, fédère la Communauté du Pays d'Aix et ses partenaires autour d'un programme d'actions qui répond aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture de notre territoire.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône constitue l'un des partenaires privilégiés de la Charte agricole.

A partir des actions de la Charte, les deux institutions mettent en commun leurs compétences afin de mener à bien les projets agricoles de notre territoire.

La convention d'avril 2012 a consisté au développement de la vente directe sur le Pays d'Aix dans le cadre de la 3^{ème} édition de la Halle « Terres de Provence » en validant la présence d'un vacataire à plein temps (présence tous les jours de marché du 02 mai au 26 octobre 2012 notamment) ainsi que le recours à l'expertise d'un conseiller spécialisé.

La présente convention - fournie en annexe - détaille les deux actions complémentaires souhaitées, ainsi que le budget et le rôle de chaque institution partenaire, pour l'année 2012.

- **Organisation et mise en cohérence des événements agricoles existants ou nouveaux (cf. n°2.B de la Charte agricole) :**

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône organise, chaque année, le marché des 13 desserts qui réunit cette année une quarantaine d'exposants, agriculteurs et artisans de bouche qui présentent les spécialités culinaires de fin d'année typiques du Département et du Pays d'Aix.

Cette manifestation, qui a attiré près de 20 000 visiteurs en 2011, s'articule depuis 4 ans avec l'organisation de visites de scolaires dans la « Ferme de Noël ». Cette ferme animalière est l'occasion d'un contact direct entre le grand public et les producteurs locaux.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite un soutien financier de la Communauté du Pays d'Aix à hauteur de 43 000 € TTC, soit 47 % du coût total de la manifestation.

- **Remise en culture d'espaces stratégiques et augmentation des coupures agricoles et sylvo-pastorales d'intérêt DFCI (pour la défense de la Forêt contre l'incendie) et paysager**

A la suite de la réalisation du projet expérimental de plantation d'amandes à Jouques, la Communauté du Pays d'Aix souhaite reconduire son aide à la filière en

lien notamment avec les calissonniers qui cherchent à développer une production locale d'amande.

La lutte contre les ravageurs et les maladies cryptogamiques nécessite l'intervention d'un technicien et/ou l'organisation d'échanges d'informations entre producteurs.

La Chambre d'Agriculture apporterait cet appui technique en faisant le lien entre les producteurs, les transformateurs et les organismes de conseil (en particulier pour le projet identifié à ce jour de plantation de 16 hectares en Pays d'Aix : 8 ha sur Beaulieu et 8 ha pour les Calissons du Roi René).

Elle permettra également de valider les modalités de mise en œuvre de projets de plantation en vérifiant les indicateurs (maîtrise foncière, équipement, itinéraires techniques choisis et suivis, commercialisation...) et d'identifier les secteurs agricoles ou naturels propices au développement de la production d'amandes en Pays d'Aix.

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sollicite la CPA pour une participation financière de 4 000 € TTC, qui représente 80 % des dépenses liées à cette action.

Afin de réaliser ces actions précitées, la Convention prévoit le versement d'un montant total de 47 000 € TTC (quarante sept mille euros toutes taxes comprises) à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2004-A326 du Conseil communautaire du 17 décembre 2004 approuvant la Charte Agricole ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment celle d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2012-B132 du Bureau communautaire validant le premier volet de la convention d'objectifs ;

VU l'avis de la commission des interventions économiques en date du 18 septembre 2012 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 47 000 € TTC à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour l'année 2012 afin de contribuer au financement des actions décrites préalablement,
- **APPROUVER** les termes de la convention annexée,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier et notamment la convention d'objectifs annexée
- **DIRE** que ces dépenses seront imputées à la section fonctionnement sur la ligne budgétaire 3D-92-65738 qui présente les disponibilités nécessaires.

CONVENTION D'OBJECTIFS 2012 – Marché des 13 desserts/Ferme de Noël et appui à la filière « amandes »

>Entre :

La Communauté du Pays d'Aix, domiciliée CS 40 868, 13 626 Aix-en-Provence cedex 01, ci-après désignée « CPA », représentée par Monsieur Christian BURLE, Vice-Président de la Communauté du Pays d'Aix, délégué à l'agriculture, la charte agricole, les relations avec le monde rural et le dialogue entre le monde rural et le monde urbain, agissant en vertu de la délibération n°..... du Bureau communautaire du et de l'arrêté n° 2009_124 portant délégation de fonction et de signature, d'une part,

>Et

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, 22 avenue Henri Pontier 13 626 Aix-en-Provence cedex 01, représentée par son Président, Monsieur André BOULARD, d'autre part,

Vu la Charte agricole du Pays d'Aix approuvée par délibération n°2004-A326 du 17 décembre 2004

Vu la délibération n°2012_B132 du Bureau en date du 5 avril 2012 (partie I. de la convention – cf en annexe de la présente convention).

Vu la délibération n°2012... du Bureau en date du

Préambule - Rappel

La démarche de concertation entreprise dans le cadre de l'élaboration de la Charte agricole de la Communauté du Pays d'Aix -à partir de 2005- a permis d'élaborer un programme d'actions concrètes décliné en **6 objectifs** principaux, avec l'expertise de plusieurs partenaires, dont la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône :

○ **Volet économique :**

- 1.** Faire connaître et reconnaître l'agriculture
- 2.** Promouvoir l'agriculture
- 3.** Améliorer la commercialisation des produits

○ **Volet territorial et environnemental :**

- 4.** Favoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs
- 5.** Maintenir, de manière dynamique, les surfaces agricoles à leur niveau actuel
- 6.** Développer le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement

La déclinaison des actions, présentées dans la convention, se base sur les dénominations indiquées dans la Charte agricole.

ARTICLE 1^{er} : objet de la convention - Rappel

La présente convention établit un partenariat entre la Communauté du Pays d'Aix et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, visant à mettre en commun leurs compétences et expertises pour la réalisation optimale des actions agricoles du territoire.

Elle présente la 2^{ème} partie des différents projets à réaliser en commun ainsi que les modalités de mise en œuvre.

Le 1^{er} volet de la convention a consisté à améliorer la commercialisation des produits locaux en développant la vente directe sur le Pays d'Aix avec la Halle de producteurs « Terres de Provence » : mobilisation et sélection des agriculteurs locaux, logistique, contrôle, animation (délibération n°2012_B132 du Bureau du 05 avril 2012).

ARTICLE 2 : durée

La présente convention prendra effet lors de sa notification aux parties et prendra fin le 31 décembre 2012.

ARTICLE 3 : contenu des objectifs et des actions pour l'année 2012

Les actions présentées ci-après découlent du plan d'actions défini dans la Charte agricole de la Communauté du Pays d'Aix, approuvée par délibération n°2004-A326 du 17 décembre 2004.

▪ **Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix : organisation et mise en synergie des événements sur le Pays d'Aix**

▪ **Action 2. B : Organisation et mise en cohérence des événements agricoles existants ou nouveaux**

En partenariat avec la Communauté du Pays d'Aix, et avec le soutien du Conseil général, et de la Ville d'Aix-en-Provence, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône organise plusieurs manifestations en 2012.

> la 14^{ème} édition du marché des 13 desserts, du 17 au 24 décembre 2012 à Aix-en-Provence

- Le marché réunit une quarantaine d'exposants, agriculteurs et artisans de bouche du département qui viennent présenter et promouvoir les spécialités culinaires de fin d'année du Pays d'Aix et du Département : calissons, pompes à l'huile, navettes, chocolats, cardes, volailles, vins et vins cuits, huiles d'olive, nougats, macarons...

- Cette manifestation attire chaque année de nombreux visiteurs : 20 000 visiteurs en 2011. 25 000 sont attendus pour 2012.

> la 4^{ème} édition de la ferme de Noël, les 13 et 14 décembre 2012.

- L'objectif de cette manifestation est d'inviter les écoles primaires du Pays d'Aix à échanger, durant deux après-midi, avec les agriculteurs et producteurs locaux du réseau « Bienvenue à la Ferme ». La ferme animalière constitue l'animation principale et indispensable de ces demi-journées d'accueil des scolaires.

Ces deux événements font la promotion et permettent de développer le secteur agricole et agroalimentaire de notre territoire.

Ils sont l'occasion, pour le grand public, d'un contact direct avec les agriculteurs et les artisans de bouche locaux.

La Communauté du Pays d'Aix soutient financièrement ces deux manifestations.

Budget prévisionnel de l'action

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant (€)	Nature	Montant (€)	%
Communication	15 000	CPA	43 000	47,78%
Animation et décoration	1 500	Participation Exposants	14 000	15,56%
Organisation logistique	73 500	Conseil Général 13	15 000	16,67%
		CA 13	18 000	20,00%
TOTAL	90 000		90 000	

▪ **Développer le rôle de l'agriculture en matière d'environnement : gestion des risques**

▪ **Action 6.A. Remise en culture d'espaces stratégiques et augmentation des coupures agricoles et sylvopastorales d'intérêt DFCI (pour la défense de la Forêt contre l'incendie) et paysager**

A la suite de la réalisation du projet expérimental de plantation d'amandes à Jouques, la CPA souhaite reconduire son aide à la filière en lien notamment avec les calissonniers qui cherchent à développer une production locale d'amande.

Il faut souligner l'importance de l'appui technique de la filière amande alors que la demande est vive et les possibilités de valorisation bien réelles.

La conduite de l'amandier ne s'improvise pas : le choix du plant et du terrain d'implantation, la lutte contre les ravageurs (la mouche) et les maladies cryptogamiques nécessite l'intervention d'un technicien ou au moins l'organisation d'échanges d'informations entre producteurs.

La Chambre d'Agriculture apportera cet appui technique en faisant le lien entre les producteurs, les transformateurs et les organismes de conseil tel le GRCETA de Basse Durance et l'INRA, en particulier pour le projet identifié à ce jour de plantation de 16 hectares en Pays d'Aix : 8 ha sur Beaulieu et 8 ha pour les Calissons du Roi René.

L'intervention de la Chambre d'agriculture permettra de valider les modalités de mise en œuvre de projets de plantation en vérifiant les grands indicateurs : maîtrise foncière, équipement, itinéraires techniques choisis et suivis, commercialisation.

La chambre d'agriculture sera force de propositions pour identifier les secteurs agricoles ou naturels propices au développement de la production d'amandes en Pays d'Aix en lien avec le réseau de transformateurs qui utilisent l'amande et sollicitera le cas échéant les fonds PAP RTE.

Budget prévisionnel de l'action

Nature	Montant (€)	Nature	Montant (€)	%
Animation CA13	4 000	CPA	4 000	80,00%
Prestataire technique	1 000	CA 13	1 000	20,00%
TOTAL	5 000		5 000	

ARTICLE 4 : conditions d'utilisation - Rappel

4.1. Suivi d'utilisation – engagement des parties à la présente

Les deux signataires s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs et actions définis à l'article 3 de la présente convention et s'engagent à s'informer régulièrement et mutuellement de l'état d'avancement des dossiers.

4.2. Obligations de communication

➤ La Chambre d'agriculture s'engage à :

- apposer systématiquement le logo de la Communauté du Pays d'Aix ainsi que celui de « Terres de Provence » sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention.

Il s'agira également de mentionner la participation de la Communauté du Pays d'Aix en tant que partenaire principal ou organisateur.

- disposer un ou des supports signalétiques aux couleurs de la CPA à l'entrée de chaque grande manifestation (type marché des 13 desserts). Signalétique fournie par la Communauté du Pays d'Aix.

- appliquer strictement, à cet effet, la Charte de communication de la CPA (téléchargement du logo de la CPA sur le site @ de la CPA ou, à la demande, par mail –coordonnées du secrétariat du Service agriculture : 04 42 91 60 75).

Des photographies et communiqués de presse et/ou synthèse des différents événements seront à produire et à joindre à l'intérieur des documents intermédiaires et de bilan qui seront remis au Service agriculture de la CPA.

➤ La Communauté du Pays d'Aix s'engage de son côté à :

- apposer systématiquement le logo de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône sur l'ensemble des productions et supports de communication liés à la réalisation des opérations visées à l'article 3 de la présente convention.

- appliquer strictement la charte graphique d'utilisation de ce logo établie par la Chambre d'Agriculture.

ARTICLE 5 : subvention accordée à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Sur les bases des actions définies à l'article 3, la participation de la CPA est évaluée à 47 000 € TTC (quarante sept mille euros toutes taxes comprises) répartis sur les opérations budgétées telles que précisées à l'article 3.

Tableau récapitulatif des actions et des subventions correspondantes :

Promouvoir l'agriculture du Pays d'Aix	
<u>Organisation et mise en synergie des événements sur le Pays d'Aix :</u> >2 ^{ème} action : organisation et mise en cohérence des événements agricoles existants ou nouveaux	43 000 € TTC
Développer le rôle de l'agriculture en matière d'environnement	
<u>Gestion des risques :</u> >6 ^{ème} action : remise en culture d'espaces stratégiques et augmentation des coupures agricoles et sylvopastorales d'intérêt DFCL. Appui à la filière « amandes ».	4 000 € TTC
TOTAL prévisionnel	47 000 € TTC

ARTICLE 6 : modalités de règlement

-Les versements seront effectués sur le compte ouvert au nom de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône au Trésor public n° 10071 13000 00001005165 69.

-Les versements liés aux deux actions menées en partenariat feront l'objet d'un ou plusieurs versements. Les budgets indiqués à l'article 3 étant prévisionnels, les montants par action pourront être redéfinis en cours d'année (en fonction du rendu de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et du degré d'objectifs atteint) sans que le montant n'excède 47 000 € TTC.

-Un premier versement d'un montant égal à 70% du total sera versé à la Chambre d'Agriculture à la date de signature de la convention.

-Le solde sera versé après transmission des attestations signées par le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône indiquant le détail des journées travaillées ou les engagements réalisés dans le cadre des différentes actions ou l'attestation signée par le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône portant sur la tenue de la manifestation des 13 desserts.

-Les montants doivent être certifiés par l'ordonnateur de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, à savoir, le Président de la Compagnie, suivant tarification validée par le préfet avant le 30 décembre 2012.

ARTICLE 7 : signataires

La présente convention comprenant 7 articles est établie en quatre (4) exemplaires originaux destinés à chacune des parties. Elle est dispensée de droit de timbre et d'enregistrement.

Fait en 4 exemplaires

A Aix-en-Provence, le

Le Vice-président délégué à
l'agriculture, la charte agricole, les relations
avec le monde rural et le dialogue entre le
monde rural et le monde urbain

Le Président de la Chambre
d'Agriculture des Bouches-du-
Rhône

En vertu de la délibération n° 2012... du Bureau
communautaire du 11 octobre 2012

Christian BURLE

André BOULARD

OBJET : Agriculture et forêt - Approbation d'une nouvelle convention d'objectifs avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la mise en place de deux opérations

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



25 OCT. 2012